Bureau syndical Compte-rendu de réunion



Réunion du 28 février 2013, à la Mairie des Essarts le Roi

Avec voix délibérative

• M. BONNEAU Vice-président du Conseil Général de l'Essonne

Mme BONZANI Conseillère régionale d'Ile-de-France
M. BOUCHET Représentant de la CC des Etangs

Mme FUKS Maire de Poigny-la-Forêt
Mme GOSSARE Maire de Saint-Forget
M. PELLETIER Maire de Milon-la-Chapelle
M. PLANCHENAULT Conseiller Général des Yvelines

• M. POUPART Maire de Bonnelles

• M. QUERARD Maire de La Celle-les-Bordes

• M. SCHOETTL Président de la CC du Pays de Limours

• M. VANDEWALLE Vice-président du Conseil Général des Yvelines

• Mme VITRAC-POUZOULET Conseillère régionale d'Ile-de-France

Ainsi que :

M. MONTEGUT, Mme GIOBELLINA, M. ALISSE, M. FIDELLE, M. DE WINTER, M. BENTEGEAT, Mme REVALLIER, M. AUBLE.

PNR: Mmes LE LAGADEC, MANOUVRIER, MONTET, BUREAU, MAUSSION, HOUGUET, RENARD, MM MARGAT, PAQUIER, HARDY, SANCH, STEPHAN.

Absents excusés:

M. BOURNAT Maire de Gif-sur-Yvette

M. FISCHER Conseiller régional d'Ile-de-France
M. GHIBAUDO Maire de Saint-Léger-en-Yvelines
Mme PECRESSE Conseillère régionale d'Ile-de-France
Mme ROQUELLE Maire de Jouars-Pontchartrain
M. SAUTIERE Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Pouvoirs:

Pouvoir de M. BOURNAT à M. BONNEAU
Pouvoir de Mme PECRESSE à VANDEWALLE

Monsieur VANDEWALLE constate que le quorum est réuni.

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 04 février 2013.

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. <u>Enveloppes-programmes</u>:

3 dossiers de subvention sont proposés au vote du Bureau syndical (cf. Annexe n°1 jointe pour la fiche détaillée).

Maitrise de l'énergie et énergies renouvelables :

- Aide 5-3 du guide des aides / 060PG : dossier 19 : Conseil en énergie partagé au Mesnil Saint Denis. Participation du Parc : 3.500,00 €.

Tourisme et liaisons douces :

- Aide 11-3 du guide des aides / 020PG : dossier 58 : Aménagement de la sente piétonne du Ru Bizard à Méré. Participation du Parc : 15.617,00 €.
- Aide 11-3 du guide des aides / 020PG : dossier 59 : réhabilitation du chemin de randonnée à Courson-Monteloup. Participation du Parc : 35.000,00 €.

Ces subventions sont approuvées à l'unanimité. M. Schoettl interroge les membres du bureau sur l'éventualité d'une évolution du guide des aides. La rénovation de certains chemins tels que celui de Courson représente une charge importante pour une petite commune, même si la subvention du Parc couvre actuellement 80% du montant des travaux. Il serait peut-être pertinent que sur certains itinéraires stratégiques, la maîtrise d'ouvrage soit prise par le Parc pour un financement à 100%. Il annonce que cette proposition sera mise à l'étude par la Commission Tourisme / Liaisons douces.

3. <u>Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Développement économique » du 13 février 2013</u>

La présente délibération soumet au Bureau syndical de l'aide attribuée par la Commission restreinte « Développement économique et énergie » qui s'est tenue le 13 février 2013, sous la présidence de M. Jacques FIDELLE :

«Le Boudoir » salon de thé - Mme Cambray, à Jouars-Ponchartrain

Matériel de cuisine, enseigne, plomberie et électricité = 15 886,96 € HT

Subvention accordée: 2 383,04 €, provenant du fonds PNR, Opération 715 (Yvelines).

Cette subvention est approuvée à l'unanimité.

Les élus du bureau font part de leur inquiétude quant à la situation préoccupante d'un certain nombre de petits commerces menacés de fermeture du fait de la crise économique. La pertinence de l'action économique du Parc n'est pas en cause, les dossiers étant précisément instruits et étudiés en commission d'attribution des aides.

4. Présentation des orientations budgétaires 2013.

Dans le cadre du Débat d'orientation budgétaire, proposé au Comité syndical du 28 février 2013, le Bureau est sollicité pour débattre des grandes orientations de 2013. Le débat s'est essentiellement concentré sur les nouvelles opérations budgétaires proposées par la Commission Développement économique. Le Bureau syndical a souhaité reporter l'opération « Télé-centre et télétravail ». Le

président du Parc a pu observer lors d'un voyage d'étude aux Pays-Bas que les télé-centres rencontraient du succès dans des bassins d'emplois plus urbains que celui du Parc naturel. Ils ont également le mérite à Amsterdam d'avoir un effet bénéfique de régulation des prix de l'immobilier de bureau.

Le projet de Forges-les-Bains n'a pas été retenu en partie pour ces raisons, mais surtout parce qu'il comprenait une demande de restauration de locaux anciens et patrimoniaux tient à préciser Madame Vitrac-Pouzoulet, conseillère régionale. La Région peut accompagner l'investissement sur le matériel mais n'a pas prévu d'accompagner la restauration de locaux.

M. Bonneau s'interroge sur la réalisation ou non d'une analyse préalable des besoins. Il semble qu'une telle étude soit lancée dans la commune de Saint-Arnoult. Il faudra suivre précisément les résultats de cette étude.

En revanche, le Bureau syndical a accepté la proposition de M. Fidelle de réévaluer l'enveloppe prévue pour le financement participatif de projets innovants d'entreprises. Le budget correspondant sera donc présenté au Comité syndical, dans le cadre du Débat d'orientations budgétaires, à hauteur de 45 000 €. M. Fidelle attire l'attention du bureau sur le fait qu'il s'agit d'avances remboursables, qui permettent donc de financer davantage d'entreprises. La garantie est apportée par la Banque Postale. Le président souhaite cependant qu'une vérification soit bien faite auprès de la Trésorerie de Versailles, afin de s'assurer du cadre fiscal qui convient.

5. Avis du Parc sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Le « Schéma régional de cohérence écologique » (ou SRCE) est en France un nouveau schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels) visant la restauration et l'aménagement des continuités écologiques et bon état écologique de l'eau imposé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Il a été proposé par les tables rondes du Grenelle (2007) puis étudié par le COMOP Trame verte et bleue du Grenelle de l'Environnement, et inclus dans la loi Grenelle I qui prévoit que la « trame verte » et la « trame bleue » s'appuieront sur ces schémas régionaux en 2008, puis précisé par la loi Grenelle II en juin 2009.

Après de longs débats, il a été décidé par l'Assemblée nationale et le Sénat que ce schéma ne serait pas opposable aux tiers, mais que certains documents d'urbanisme ou grands projets devront « prendre en compte » le SRCE et les SDAGEs, afin de diminuer la fragmentation écologique du territoire et afin de viser la remise en bon état écologique des habitats naturels.

A la demande de l'équipe technique du Parc, en raison de l'importance du SRCE à analyser, ce point est reporté à la prochaine séance du Bureau syndical.

6. <u>Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Education à l'environnement et au territoire » du 12 février 2013</u>

La présente délibération soumet au Bureau syndical de l'aide attribuée par la Commission restreinte « Education à l'environnement et au territoire » qui s'est tenue le 12 février 2013, sous la présidence de Mme Evelyne AUBERT :

Projets scolaires

- Ecole élémentaire Louise WEISS Magny- les-Hameaux : participation financière aux animations réalisées par des intervenants éducatifs dans le cadre d'un projet sur les arbres fruitiers : 308,40 €.
- Ecole maternelle de Longvilliers : participation financière à l'achat d'ouvrages pédagogiques et de matériel dans le cadre d'un projet sur le jardin : 327,20 €.
- Ecole élémentaire de Raizeux : participation financière aux animations réalisées par des intervenants artistiques dans le cadre d'un projet sur l'eau : 500,00 €.

<u>Projets hors temps scolaire :</u>

• Accueil de loisirs du Château d'eau - Rambouillet : participation financière aux animations réalisées par des intervenants éducatifs dans le cadre d'un projet sur la haie champêtre : 500,00 €.

Ces subventions sont approuvées à l'unanimité.